

Évolution d'un traducteur : Jean de Vignay entre le *Miroir historial* et le *Jeu des échecs moralisé*

Antoine Ghislain

Université catholique de Louvain, Belgique

Abstract Our purpose is to conduct a comparative study on exactly identical passages that were translated at a ten-year interval by Jean de Vignay in both *Miroir historial* and in *Jeu des échecs moralisé*. This will allow us to highlight both the continuity and the differences – even the progress of the translator – in the mastery and interpretation of his Latin models. We will thereby determine the extent to which the translator could detach *himanscritelf* from the translation calque, which characterises *Miroir historial*, to fit the particular genre of moralisation.

Keywords Jean de Vignay. Translation. Latin. Middle French. 14th century. Comparison. *Miroir historial*. *Jeu des échecs moralisé*.

Sommaire 1 Introduction. – 2 Considérations philologiques. – 3 Le MH et le *Jeu*, approche comparative. – 3.1 Considérations générales sur les œuvres de JdV. – 3.2 Syntaxe. – 3.3 Style et registre. – 3.4. Lexique. – 4 Conclusion.



Peer review

Submitted 2021-11-17
Accepted 2022-02-04
Published 2022-04-29

Open access

© 2022 | Creative Commons Attribution 4.0 International Public License



Citation Ghislain, A. (2022). "Évolution d'un traducteur : Jean de Vignay entre le *Miroir historial* et le *Jeu des échecs moralisé*". *TranScript*, 1(1), 79-104.

1 Introduction

Jean de Vignay est un traducteur prolifique qui nous a laissé pas moins de onze traductions d'œuvres latines, parmi lesquelles nous retrouvons de véritables succès de la littérature médiévale, tels le *Miroir historial* et le *Jeu des échecs moralisé*.¹ Par rapport à d'autres traducteurs de la première moitié du XIV^e siècle, tel Jean d'Antioche, Guillaume de Digulleville, Jacques d'Amiens, Jean Ferron ou encore de nombreux anonymes, Jean de Vignay se distingue par l'hétérogénéité et l'ampleur de son corpus. À cette époque, les traductions sont caractérisées par des archaïsmes, des néologismes et des régionalismes. Le corpus de Jean de Vignay offre donc un vaste champ d'étude d'un point de vue linguistique. Son intense activité de traduction est liée au patronage de la cour des Valois : nombre de ses œuvres sont dédiées au roi Philippe VI, à la reine Jeanne de Bourgogne ou au dauphin Jean. À cet égard, Jean de Vignay est en quelque sorte le précurseur de la grande génération des traducteurs actifs sous Charles V. En dépit de ces considérations, ce traducteur n'a longtemps suscité que peu d'enthousiasme parmi des critiques de nos jours, principalement parce que sa tendance à suivre fidèlement le texte de ses sources latines a été interprétée comme un signe de maladresse.² Néanmoins, de plus en plus de chercheurs proposent d'éclairer d'un regard nouveau l'œuvre de Jean de Vignay, notamment en tenant compte de la dimension chronologique et évolutive de son activité.

À cet égard, le *Jeu des échecs moralisé* (désormais *Jeu*) occupe une place privilégiée dans le corpus du traducteur. Tout d'abord, parce qu'il existe deux autres versions françaises du même texte.³ Ensuite, parce que le *Jeu* est composé d'une large part d'extraits figurant également dans le *Miroir historial* (désormais MH), et donc déjà traduits une première fois par Jean de Vignay. Certains critiques, en particulier Claude Buridant et ses élèves, ont abordé les traductions de Jean de Vignay dans une perspective comparatiste avec l'activité d'autres traducteurs.⁴ Cette démarche a également été appliquée au *Jeu*, no-

Nous tenons à remercier Mattia Cavagna pour sa relecture et ses précieux conseils. Sans son aide, la réalisation de cet article n'aurait pas été possible.

¹ Pour un aperçu de l'évolution du champ des études sur Jean de Vignay, voir Cavagna 2014, 141-9.

² Voir en particulier Knowles 1954, 353-83.

³ Pour une première approche, voir Mussou 2011, 589-90. La deuxième traduction est l'œuvre d'un traducteur anonyme, elle est conservée dans un manuscrit unique (Berne, Burgerbibl., 275) et sa particularité est de présenter de nombreux traits dialectaux lorrains. La troisième traduction a été réalisée par Jean Ferron (voir l'édition Collet 1999).

⁴ Cf. Buridant 1997, 135-59 ; Gerner 1998, 72-7 ; Pignatelli 2000, 223-52.

tamment par Jean Rychner (1955, 480-93) et Ludmila Evdokimova (2013, 49-61). Dans le présent article, nous adopterons une démarche différente qui consiste à comparer une série d'extraits compilés à la fois dans le MH et dans le *Jeu* et traduits par le même traducteur à près de dix années d'intervalle. Cette approche nous permettra d'étudier la question de l'évolution du traducteur, un fait mis en lumière dès 1954 par Christine Knowles dans un des premiers articles entièrement consacrés à Jean de Vignay. Pourtant, il s'agissait davantage d'une suggestion qui ne reposait pas sur une étude comparée des différentes traductions.

Le MH, on le rappelle, est la traduction du *Speculum historiale* (désormais SH), le volet historique du *Speculum maius*, l'encyclopédie compilée par Vincent de Beauvais au milieu du XIII^e siècle.⁵ La version de Jean de Vignay a été produite au tout début des années 1330 ; les quatre premiers livres ont été édités par Mattia Cavagna (2017) et les livres cinq à huit sont en cours d'édition.⁶ Le *Jeu*, réalisé autour des années 1340 (sur la chronologie, voir Evdokimova 2009, 231-6), est la traduction du *Libellus de moribus hominum et officiis nobilium ac popularium super ludo scachorum* (désormais *Libellus*), composé dans le dernier quart du XIII^e siècle par le dominicain Jacques de Cessoles. Ce traité repose sur le principe de l'exégèse : il s'agit de dévoiler le sens moral caché dans le jeu d'échecs. Les enseignements moraux sont ensuite illustrés par une compilation d'anecdotes historiques pour la plupart reprises à l'identique à partir du SH. Dans le cadre de notre étude, nous nous appuyons sur une nouvelle édition critique du *Jeu* réalisée par nos soins (sous presse). Celle-ci a l'ambition de remplacer la seule édition existante, réalisée par Carol S. Fuller en 1974 dans le cadre d'une thèse de doctorat jamais publiée.

2 Considérations philologiques

Avant d'entamer l'analyse comparative des deux traductions, nous souhaitons proposer quelques considérations philologiques à propos du *Jeu*. L'une des particularités de l'ensemble de l'œuvre de Jean de Vignay (désormais JdV) est d'être caractérisée par un lexique riche en néologismes, mais aussi en mots rares ou archaïques. Ce traitement du lexique a naturellement pu causer des difficultés dans la transmission et la réception de son œuvre. Le MH a d'ailleurs subi un travail de révision qui, d'après M. Cavagna (2017, 27-30), aurait été effectué dans les années 1370, par un écrivain actif à la cour de Charles

⁵ Pour le texte latin, cf. Paulmier-Foucart, Duchenne 2005.

⁶ Nous avons également pu consulter en avant-première le deuxième tome, portant sur l'édition des livres V-VIII.

V. Celui-ci aurait travaillé directement sur l'original du traducteur dans le but de corriger un certain nombre d'erreurs et de modifier un certain nombre de lexèmes considérés comme non recevables. Par exemple, JdV traduit *garrula socrus lingua* ('la langue bavarde de la belle-mère') par la formule *langue de sogresse janglerresse*. Dans ce passage, *sogresse* est un terme rare utilisé pour désigner la belle-mère (Cavagna 2017, 28). Ce mot fait partie du lexique de JdV au même titre que *sogre* (cf. DMF, s.v. « socre »). Face à ce terme inhabituel, le réviseur modifie le texte de la façon suivante : *langue de janglerresse de ses parens*. Dans cet exemple, le réviseur a empiré une traduction tout à fait correcte, mais cela illustre sa volonté d'effacer certaines particularités figurant dans la traduction de JdV.

Dans notre entreprise portant sur l'édition du *Jeu*, nous avons été confrontés à des cas de figure qui laissent clairement entrevoir la confusion que la langue de notre traducteur a pu entraîner chez les copistes. La tradition manuscrite du *Jeu* est très riche, elle comptabilise cinquante-deux manuscrits, que C. Fuller a collationnés sur base d'un échantillonnage lors de la première édition. À partir de là, elle a sélectionné neuf manuscrits qui occupent les branches les plus hautes du stemma, tandis que les autres sont des *recentiores* qui font état d'une grande contamination. Parmi les neuf manuscrits principaux, quatre (F-G-H-I) présentent des variantes significatives par rapport aux autres. C. Fuller a collationné intégralement les manuscrits A (Besançon, BM, 434), B (Paris, BNF, fr. 1728), C (Paris, BNF, fr. 25379) qu'elle place à la base d'un stemma trifide sans exclure formellement un stemma bifide. Pour une raison indéterminée, l'éditrice n'a pas collationné les manuscrits D (Grenoble, BM, 519) et E (Bruxelles, KBR, 11050). Cette indétermination est problématique, puisque C. Fuller admet ne pas pouvoir affirmer lequel des manuscrits A ou D est le modèle de l'autre. Malgré tout, C. Fuller a sélectionné le manuscrit A comme manuscrit de base et n'a pas intégré D dans son édition. Ce choix est principalement fondé sur des indices fallacieux d'ordre codicologique (il s'agit d'un manuscrit copié par Henri de Trévou et il très richement décoré de vignettes, de lettrines et d'enluminures) et contextuel (le manuscrit A est le seul manuscrit daté et une note autographe du roi Charles V certifie qu'il a été produit pour sa bibliothèque).

Nous avons donc pris le parti de mener une nouvelle édition fondée sur la collation intégrale des manuscrits A, B, C, mais aussi D et E. Il s'est avéré que ceux-ci sont des *codices descripti* de A et que le stemma trifide est bien le plus probable. Plus intéressant encore, notre collation a permis de déterminer que le manuscrit A n'est pas le meilleur d'un point de vue textuel, ce qui remet en cause le choix du manuscrit de base opéré par C. Fuller. Ce manuscrit présente en effet de nombreuses variantes et innovations individuelles par rapport aux manuscrits B et C. Bien que la plupart d'entre elles soient

adiaphores, certaines variantes du manuscrit A gommant quelques particularités linguistiques que l'on peut légitimement attribuer au traducteur.⁷ Notre premier exemple porte sur un mot archaïque. Ci-dessous, l'extrait du *Jeu* tel qu'il se présente dans les manuscrits A d'une part et BC de l'autre :

*Libellus : Et ideo saepe necesse est, ut in facinus ardor otiosus erumpat.*⁸

A

Et pour ce convient il aucune foiz que
l'ardeur de celle *oisiveté* trespasse en
aucune felonnie.

BC

Et pour ce convient il aucune foiz que
l'ardeur de celle *oiseuse* trespasse en
aucune felonnie.

Dans ce passage, un élément externe au texte, propre au lexique du traducteur, nous invite à privilégier la leçon de B et C. En effet, le mot *oiseuse* existe en tant que substantif en français médiéval depuis le XII^e siècle et continue à être employé, à côté de *oisiveté*, jusqu'au XV^e siècle (cf. FEW, VII, 443b, s.v. « otiosus »). Or, au début du prologue du MH, JdV choisit d'employer le substantif *oiseuse* à deux reprises. *Oiseuse* est donc une forme archaïsante employée délibérément à un endroit stratégique du prologue du MH, et nous en trouvons une autre attestation dans la traduction du *Jeu*. Par ailleurs, l'une des deux occurrences de *oiseuse* dans le MH a été remplacée par *oisiveté* par l'un des copistes (Cavagna 2017, 111). Il s'agit donc du même cas de figure que nous rencontrons dans le manuscrit A du *Jeu*. Ceci confirme, d'un côté, le caractère archaïque du mot *oiseuse* au XIV^e siècle et, de l'autre, la tendance du copiste du manuscrit A à intervenir sur la langue du traducteur.

Un second exemple d'intervention du copiste du manuscrit A porte sur un mot employé dans un sens nouveau. Dans ce cas, il n'y a aucune équivalence avec le texte latin : le passage français consiste en une interpolation du traducteur à partir de la signification allégorique du déplacement spécifique de la pièce du jeu d'échecs qui représente le juge (« l'alphin », équivalent au fou dans le jeu moderne).

⁷ À cet égard, notre édition se distingue particulièrement de celle de C. Fuller, qui a privilégié les indices codicologiques et a basé son édition sur le manuscrit A.

⁸ Toutes les citations du texte de Jacques de Cessoles sont tirées de l'édition Köpke 1879.

A

Et ne doivent entendre a nulle amistié,
a nulle haine ne a nulle *accepercion* de
personnes.

BC

Et ne doivent entendre a nulle amistié,
a nulle haine ne a nulle *acception* de
personnes.

Il s'agit ici d'une erreur de lecture du copiste de A portant sur le mot *acception*, dans lequel il a cru reconnaître une abréviation de la syllabe *-per-*. Ce mot est récent au XIV^e siècle, certainement nouveau dans l'emploi qu'en fait le traducteur (« action de favoriser injustement une personne au détriment d'une autre »). Le FEW (XXIV, 71b, s.v. « *acceptio* ») ne recense qu'une occurrence en ancien français (*assepcion*, XIII^e siècle). Ce dictionnaire situe l'émergence du mot *acception* vers 1340, c'est-à-dire précisément l'année autour de laquelle JdV a dû traduire le *Jeu*. Le fait que le copiste de A se soit trompé en transcrivant un mot inexistant (*accepercion*) n'est donc pas anodin et reflète la difficulté avec laquelle les copistes ont plus ou moins bien interprété les nombreux mots rares employés par JdV.

Notre collation complète du texte du *Jeu* montre que le copiste de A est plus interventionniste par rapport aux copistes de B et de C, comme nous l'avons illustré à travers deux exemples. Pourtant, A et B ont vraisemblablement été copiés par le même copiste, Henri de Trévou. Ce copiste, qui a travaillé dans le *scriptorium* du roi Charles V, a laissé un colophon avec son nom dans le manuscrit B. De nombreux indices laissent penser qu'il est également le copiste du manuscrit A, même s'il ne l'a pas signé.⁹ Dans la mesure où les manuscrits A et B renferment presque le même corpus de textes et qu'ils ont été copiés par le même copiste, le manuscrit B a pu être décrit comme « a partial duplicate of Besançon 434 [A] » (M. Rouse, R. Rouse 2000, 2 : 51). *A priori*, la différence principale entre les deux manuscrits réside dans le fait que l'un a été réalisé comme un produit de luxe pour la bibliothèque du roi (le manuscrit A), l'autre comme un « jeu-meu » de très bonne qualité également, mais sans doute destiné à quitter la bibliothèque royale (le manuscrit B). Quant au manuscrit C, il ne renferme que le texte du *Jeu*. Quoi qu'il en soit, les trois manuscrits ont la même autorité stemmatique. Au moment d'éditer le texte, il était tentant de se fier aux données codicologiques pour choisir le manuscrit de base, comme l'a fait Carol S. Fuller. Cependant, cela aurait été une erreur méthodologique¹⁰ puisque le but de notre édition – comme celui de toute édition critique proprement dite – est celui de donner à lire un texte qui se rapproche le plus possible du texte issu de la plume de l'auteur. Ainsi, nous avons choisi d'écartier le manuscrit A puisque notre collation intégrale a mis en évidence

⁹ À ce propos, cf. Rouse, Rouse 2000, 1 : 270-3.

¹⁰ À propos de cette question, voir par exemple Delsaux, Van Hemelryck, 2012.

que B et C reflètent l'original de façon plus fidèle. Le choix entre ces deux manuscrits a été déterminé par le caractère lacunaire de C, amputé de plusieurs folios. Nous avons donc retenu le manuscrit B.

Les cas de révision du MH et les problèmes philologiques posés par les plus anciens manuscrits du *Jeu* démontrent que les particularités linguistiques propres au traducteur ont très tôt posé des problèmes d'interprétation et ont engendré un phénomène de *mouvance*, parfois même sur l'original, dès les années 1370. C'est pourquoi les études portant sur la langue de JdV doivent se fonder sur une analyse approfondie de la tradition manuscrite afin de déterminer quels sont les témoins les plus fiables d'un point de vue textuel, mais aussi pour voir en quoi les variantes peuvent nous éclairer sur la façon dont le lexique particulier de JdV a été interprété.

3 Le MH et le *Jeu*, approche comparative

3.1 Considérations générales sur les œuvres de JdV

Avant de comparer plus en détail le MH et le *Jeu*, nous allons présenter quelques éléments récurrents dans les œuvres de JdV afin d'en avoir une vue d'ensemble. Tout d'abord, il faut insister sur la présence de régionalismes normands, liés à l'origine géographique du traducteur. Cette spécificité vaut tant pour les premières traductions du corpus, telles le MH, que pour les rédactions plus tardives, comme le *Jeu*. Nous n'aurons pas l'occasion de relever des régionalismes dans les extraits retenus pour cet article. Nous nous contenterons donc de renvoyer vers les études existantes.¹¹

En dehors des régionalismes, l'analyse des erreurs de traduction constitue également une sorte de passage obligatoire dans l'étude des œuvres de JdV. Il ne s'agit pas de stigmatiser les capacités du traducteur en faisant état de négligences ou d'une incompétence : les erreurs sont intéressantes parce qu'elles sont révélatrices de l'attitude du traducteur. Nous allons donc dresser une typologie des erreurs les plus fréquentes commises par JdV.

L'un de ces phénomènes récurrents est la « lecture myope » (terme emprunté à Gerner, Pignatelli 2006, 134). Ce phénomène se produit lorsque les mots latins sont traduits les uns après les autres indépendamment de leur statut syntaxique avant que le passage n'ait été lu et compris dans son entièreté. Cela peut se produire à cause de la

¹¹ Pour le MH, cf. en particulier Bragantini-Maillard, Cavagna 2013, 203-35. Pour le *Jeu*, voir Ghislain, sous presse. Pour l'étude de la régionalité lexicale au Moyen Âge, voir Glessen, Trotter 2016.

rapidité avec laquelle JdV lit et traduit le latin, mais aussi à cause d'une difficulté dans l'interprétation des marques morphologiques latines abrégées. Décrites comme fréquentes dans le MH (« On a souvent l'impression que JdV traduit mot par mot avant d'avoir lu », Cavagna 2017, 42), ces erreurs semblent moins courantes dans d'autres œuvres. Par exemple, dans les *Oisivetez*, traduction rédigée relativement peu de temps après le MH :

Le traducteur se trompe occasionnellement dans l'interprétation des marques morphologiques latines, ou il n'en tient aucun compte et enchaîne linéairement les éléments signifiants. (Gerner, Pignatelli 2006, 133)

Dans le *Jeu*, ce type d'erreur est vraiment minoritaire, nous n'en relevons ici qu'un seul exemple dans un extrait tiré de Valère Maxime (V, 1, ext. 2). Il s'agit d'un passage où Pisistrate subit patiemment l'affront d'un de ses amis et interdit à ses fils de venger son honneur.

*Filios etiam suos violatae patris maiestati subvenire cupientes a vindicta retrahit.*¹²

MH, IV, 19

Et si restret ses filz, qui vouloient
vengier la vilanie faite a la majesté de
son père.

Jeu, IV

Et ses filz qui estoient dolenz et tristes
de l'injure leur pere et desiranz de
vengier la forment, destourba le duc qui
ne le vengassent.

Dans le MH, JdV traduit la phrase latine en toute simplicité. Une seule remarque s'impose : le complément *a vindicta* n'est pas traduit en tant que tel ; la notion de vengeance est 'transférée' sur le verbe *subvenire*, traduit par *vengier*. Dans le *Jeu*, JdV entame sa phrase par le COD *filz* comme en latin, ce qui inverse l'ordre SVO. D'un côté, il s'agit d'une phrase qui relate une interdiction : conserver l'ordre des mots latins participe donc à restituer le caractère impérieux de l'interdiction posée par un père à ses fils. D'un autre côté, la traduction inexacte de certains mots trahit peut-être une traduction aveugle faite sur le vif. En effet, il y a visiblement eu confusion : la relative *qui estoient dolenz et tristes* peut être interprétée comme une mauvaise lecture de *maiestati* en *maestati*, participe parfait passif au nominatif pluriel de *maestare* ('affliger'). Certes, cette erreur pouvait déjà être présente dans le modèle latin du traducteur, néanmoins la suite de la phrase témoigne d'un problème qui relève quant à lui d'une mauvaise interpré-

¹² Sauf mention contraire, les extraits latins qui servent à comparer les traductions du MH et du *Jeu* proviennent du SH, dans la transcription du manuscrit de Douai, BM 797 (<http://atilf.atilf.fr/bichard/>).

tation de la syntaxe. En effet, le syntagme *desiranz de vengier* semble correspondre à *cupientes a vindicta*. Or, *cupere* est normalement un verbe transitif direct : *a vindicta* est le complément de *retraxit*, et non de *cupere*. La mauvaise lecture des mots et une mauvaise segmentation du texte latin nous permettent d'envisager que JdV, influencé par la syntaxe SVO du français, aurait d'abord mal interprété *filios* en *filii*. Au moment de traduire *retraxit*, il se rend compte que le nombre du sujet de sa phrase est singulier. Pour rattraper son erreur, il a pu postposer le sujet *le duc* (sous-entendu en latin) et retraduire correctement *a vindica* par la subordonnée complétive *qu'il ne le vengassent*. Cette complétive dépend du verbe *destourba*, traduction de *retraxit*. Il s'agirait en somme d'une sorte de repentir.

JdV a souvent rencontré des difficultés pour segmenter le texte latin. Ce problème, relativement fréquent dans le *Jeu*, est inhérent au manque de ponctuation, mais il est également lié à une lecture rapide du texte. Nous en rapportons un exemple, issu du douzième chapitre du *Jeu*.

Seneca in Declamationibus : « *Mulierum vitiorum fundamentum est avaritia* ».

Senèque si raconte ou livre *Des clamacions des femmes* que avarice est fondement de touz vices.

Ici, la mauvaise coupure s'associe à une méconnaissance du corpus des auteurs classiques. JdV n'a pas la référence aux *Controverses et suasoires* de Sénèque l'Ancien, désignées par le titre *Declamationes*. Il rattache ainsi le complément *mulierum*, par lequel commence normalement la citation, à *declamationibus*.

Au niveau grammatical, les verbes déponents ont posé beaucoup de problèmes au traducteur dans le MH (de nombreux exemples sont à retrouver dans Cavagna 2017, 35), mais il faut signaler qu'ils sont correctement traduits dans le *Jeu*. Cette différence témoigne d'une véritable progression dans sa maîtrise du latin. Ainsi, on peut comparer la traduction du verbe *patior* dans le MH et dans le *Jeu* :

MH, IV, 87

Quod igitur plebis senes passi sunt > La
quel chose adonc les anciens du pueple
sont sousfers (IV, 87)

Jeu, XII

nullam pateris petendi necessitatem > ne
seuffre nulle neccessité de requerre

Dans le MH, *passi sunt* a été interprété comme un verbe à la voix passive et traduit par *sont sousfers* tandis que *pateris* est correctement traduit par la forme active *sueffre* dans le *Jeu*.

Au niveau lexical, il faut mentionner la traduction de certains lexèmes que JdV ne connaît pas et qu'il prend pour des manuscrits

propres. Il y a dans le MH plusieurs exemples de mots dont l'interprétation présente un caractère évolutif au fil des occurrences. Nous analyserons plus loin le cas particulier du mot *Achademie*, que l'on retrouve dans le *Jeu* et que JdV a introduit de façon précoce dans le lexique comme un néologisme dès sa rédaction du MH. Il arrive cependant que JdV en reste au stade de l'erreur et que son interprétation n'évolue pas entre le MH et le *Jeu*. Ainsi dans l'exemple suivant, extrait du *De Beneficiis* de Sénèque (2, 17), il est question du roi Antigone et d'un philosophe cynique :

Refert Seneca, quod ab Antigono cynicus petiit talentum ; respondit Antigonus plus esse, quam quod cynicus petere deberet.

MH, VI, 39

Cinique requis un besant de Antigonus, et Antigonus respondi ce estre plus que Cinicus ne devoit requerre.

***Jeu*, XII**

Et de ce raconte Seneque et dit que Antigonus estoit un prince aver, car quant Tinique qui estoit son ami li requis. l. besant et il li respondi que il demandoit plus que il ne appartenoit.

Dans les deux cas, l'absence de déterminant indique que JdV a compris le substantif *cynicus* comme un prénom : tantôt *Cinique*, tantôt *Tinique*. Cette alternance s'explique par la proximité graphique des *t* et *c* ; dans ce cas, il est impossible de distinguer la responsabilité des copistes et celle de l'auteur.

Les erreurs de lecture ne portent pas uniquement sur les manuscrits propres. Naturellement, il est difficile de déterminer si la faute revient au traducteur ou au copiste du texte latin qu'il avait sous les yeux. Quoi qu'il en soit, il n'est pas rare que JdV essaye de donner du sens à un mot mal copié. Un exemple emblématique de ce phénomène se trouve dans une citation biblique figurant dans le septième chapitre du *Jeu* (1 Samuel 30, 24).

Aequa erit portio descendentis ad proelium et remanentis ad sarcinam.

« Yaue sera porcion de ceulz qui descendront avec moy en bataille et remaindront a soutenir les fais ». Et c'est a dire que tout seroit commun entre eulz, aussi commun comme yaue.

JdV a lu *aqua* (eau) au lieu de *aequa* ou *equa* (égal), mais *aqua* pouvait aussi se trouver dans le manuscrit latin dont disposait le traducteur, ce que souligne déjà Jean Rychner. Selon ce dernier (1955, 490), « il suffisait d'un minimum d'esprit critique pour rétablir la bonne leçon ». À la place, JdV préfère intégrer une addition qui prend la forme d'une glose pour expliquer le sens du mot *yaue*. Cela est révélateur d'une certaine mentalité : JdV ne s'improvise pas éditeur,

il se fie à l'autorité du texte et tente un commentaire pour expliquer ce passage.

Enfin, plusieurs études ont mis en évidence que les traductions de JdV étaient moins abouties face à un texte dont la matière lui était peu familière et face aux textes plus techniques (Gosman 1986, 85-99 ; Gerner, Pignatelli 2006, 112-35 ; Cavagna 2011, 181-94). Ce caractère semble se confirmer une fois de plus dans le *jeu*, dont la dernière partie consiste en une moralisation basée sur le mouvement de chaque pièce des échecs. Traduire cette partie suppose donc une connaissance sommaire des règles, ainsi qu'une bonne compréhension du texte latin qui décrit les mouvements spécifiques à chaque pièce. Ainsi, à propos d'un mouvement de la dame, dans le dix-neuvième chapitre du *Jeu* :

Tertio in directum ad locum nigrum et vacuum ante medicum.

Tiercement en belif au gjeu noir et venir devant le medecin.

L'extrait ci-dessus explique une troisième possibilité de déplacement de la dame à partir de sa position initiale : elle peut se déplacer en ligne droite vers la case noire et vide qui se trouve devant le pion représentant un médecin. Or, JdV produit un contresens en traduisant *in directum* ('tout droit') par *en belif* ('en diagonale').

Les balises générales posées, nous pouvons passer à la comparaison des passages communs entre les deux traductions. Les extraits portant sur les anecdotes reprises dans cet article sont les mêmes dans le MH et le *Libellus* : seules quelques portions de phrases ont pu faire l'objet d'un réarrangement par Jacques de Cessoles. Nous nous focaliserons donc sur des passages avec une correspondance *verbatim* comme point de comparaison. Nous dégagerons trois axes principaux d'observations : la syntaxe, le lexique, le registre.

3.2 Syntaxe

Une tendance globale dans les traductions de JdV est de calquer la syntaxe latine. Cette observation est vraie pour le MH, mais pas tant pour le *Jeu*, comme l'illustre la comparaison de nombreux passages relevés dans cet article. Reprenons par exemple l'extrait précédent où il est question du cynique et d'Antigone. Dans la source latine, la proposition infinitive *id plus esse* dépend du verbe de parole *respondit*. Dans le MH, ce tour avec un infinitif a été calqué en français : *Antigonus respondi ce estre plus*. Bien que les propositions infinitives relèvent « d'un usage tout à fait courant » (Marchello-Nizia 1979, 337-8) en moyen français, il nous paraît clair que JdV a ici été influencé par son modèle latin en traduisant le MH. À l'inverse, il s'en

est distancié au moment de traduire le *Jeu*, car le verbe de la complétive est employé à l'indicatif et est introduit par une conjonction de subordination : *il li respondi que il demandoit plus que il ne apartenoit*. Bien sûr, il existe quelques exceptions et certains passages du *Jeu* conservent une syntaxe latinisante. Dans ce cas, ces tournures assument certainement une valeur stylistique à mettre en lien avec le contexte. En effet, dans une étude portant sur le style de la traduction du MH, Cavagna (2011, 181-94) a déjà mis en évidence que certains passages sont davantage susceptibles d'être traduits à l'aide de calques syntaxiques. Dans le *Jeu*, il s'agit la plupart du temps de restituer un caractère solennel à une scène d'une anecdote exemplaire par le biais d'une formulation proche du latin. Ces extraits n'entrent pas dans le cadre d'une comparaison avec le MH, car ils ne sont pas issus de la même source. Une analyse de ceux-ci est néanmoins à retrouver dans notre édition (2022, 15-16).

Concentrons-nous sur un extrait qui illustre la tendance générale de JdV à se détacher d'une traduction littérale au profit d'une formulation française plus apte à exprimer les nuances de sa source. Il s'agit d'un extrait figurant à l'origine chez Valère Maxime (VI, 2, ext. 2) dans lequel une vieille femme dit ses vérités à Denys de Syracuse. Ce dernier est impressionné par son honnête courage et il n'ose pas la punir de son audace.

« *Timens ergo deteriorem tibi succedere caput meum pro tua salute devoveo* ». *Tam facetam veritatis audaciam Dionysius punire erubuit*.

MH, IV, 73

« Et moi craignante avoir encore pire de toi, met mon chief pour le tien a prier si que il ne veulle pas que tu muires pour avoir pire ». Et ainssi Denis ot honte.

***Jeu*, XI**

« Pour laquelle chose je, qui doute encore que nous n'aions pire, prie devotement pour le salu de vous ». Et quant celui roy Denis entendi ceste chose, et que celle estoit si hardie et courtoise en disant verité, si ne l'osa tormenter ne maufaire pour honte d'icelle.

La phrase latine est particulière puisqu'elle s'ouvre sur une tournure participiale (*timens*) avec un caractère verbal très marqué, car elle régit une complétive qui prend la forme d'une proposition infinitive (*deteriorem tibi succedere*). Dans ce cas, le participe tient lieu de proposition circonstancielle pour exprimer un rapport de causalité : 'Comme je crains qu'un pire tyran te succède, je prie pour ton salut'. Dans le MH, on constate que JdV a conservé cette tournure participiale, car il traduit *timens* par *moi craignante*, dont il fait également dépendre une proposition (*avoir encore pire de toi*). En revanche, le traducteur a abandonné cette particularité dans le *Jeu*. Cette fois, il exprime la cause à l'aide d'un verbe employé à un mode personnel (*je, qui doute*),

qui remplace le participe *timens*. Cette opération est courante chez les traducteurs, elle relève de ce que C. Buridant nomme le dépliage paratactique : « un phénomène marquant la plupart des traductions médiévales du latin, au moins jusqu'au XIV^e siècle » (Buridant 2003a, 72). De même, dans son article portant sur l'étude syntaxique de la traduction française du *Décret* de Gratien, Leena Löfstedt a relevé de nombreux passages où des subordonnées françaises représentent des participes latins. Cette dernière précise même : « la subordonnée utilisée pour la traduction d'un participe est le plus souvent une relative » (Löfstedt 1998, 323). Ainsi, elle épingle notamment les exemples suivants : *fornicante* est traduit par *celi qui est em fornicacion* ; *apostolus habens* par *li apostres qui avoit* ; *in coniugo positos* par *ceus qui sont en mariage*, etc. En traduisant *timens* par *je, qui doute* dans le *Jeu*, JdV suit donc une tendance générale. Ce qui est important ici, c'est que la relative est employée de façon particulièrement précise. Il s'agit d'une relative qualificative qui a pour fonction d'être apposée au sujet, le pronom personnel *je*. Dans cette configuration, la subordonnée acquiert un effet de sens particulier qui lui permet d'exprimer une nuance causale qui est tout à fait adéquate dans la phrase. On peut donc dire que JdV a finalement abandonné le calque syntaxique de la tournure participiale pour composer une phrase *a priori* basique, mais dont il a su faire apparaître les subtilités sémantiques.

La fin de cet extrait nous offre également l'opportunité de traiter un passage qui ne porte pas tellement sur la question des calques syntaxiques, mais plutôt sur celle de l'équivalence textuelle (sur l'origine de ce concept, voir Gosman 1986, 85-99). Observons l'extrait du MH : JdV omet non seulement tout un pan de la phrase (*tam facetam veritatis audaciam*), mais il appauvrit aussi considérablement les nuances sémantiques en traduisant uniquement le verbe *eruibit* et en omettant *punire*.¹³ L'amélioration de la traduction est considérable dans le *Jeu*, où le syntagme latin *punire eruibit* est traduit par *si ne l'osa tormenter ne maufaire pour honte d'icelle*. Nous pensons que la différence entre le MH et le *Jeu* démontre que le traducteur a parfaitement compris le passage et a réussi à en rendre les nuances dans sa deuxième traduction. La tournure latine *erubescere* + inf. signifie littéralement 'rougir de' et au figuré 'avoir honte de' (Gaffiot, Flobert 2000, s.v. « erubesco »). Dans le *Jeu*, contrairement au MH, JdV n'utilise pas un verbe d'état équivalent à *erubescere*, mais opte pour un verbe d'action au sens négatif : 'ne pas oser'. S'il s'était borné à substituer le verbe d'état *erubescere* par le verbe d'action *oser*, le texte aurait perdu une nuance sémantique.

¹³ Certes, il est possible que cette lacune remonte au manuscrit latin utilisé par JdV, mais sa présence dans la transcription du manuscrit de Douai ainsi que dans l'édition de 1624 rend cette hypothèse fort improbable.

C'est pourquoi le traducteur ajoute le syntagme prépositionnel *pour honte de qqn*, qui signifie 'en encourageant la réprobation d'autrui' (cf. DMF, s.v. « honte »). Ce passage déroge un peu aux habitudes de JdV, qui privilégie souvent l'équivalence formelle entre les termes latins et français, comme il a tenté de le faire dans le MH. En l'occurrence, il s'est astucieusement détaché de sa source dans le *Jeu* et a converti une tournure idiomatique latine en une autre tournure idiomatique en français, que l'on retrouve dans l'usage du syntagme prépositionnel. En ce sens, JdV a ici privilégié l'équivalence fonctionnelle, c'est-à-dire que le traducteur s'est davantage soucié de conserver le sens d'un énoncé plutôt que la forme des mots qui le constituent.

Parfois, JdV essayait déjà d'éviter le calque syntaxique dans le MH, probablement pour rendre plus explicite certains passages. Cette démarche se précise dans le *Jeu*, où l'on peut observer plus d'aisance dans le détachement qu'il opère par rapport à sa source. Observons par exemple l'extrait suivant qui porte sur une anecdote célèbre, racontant l'une des disputes entre Socrate et son épouse Xantippe. La source est Jérôme, *Adversus Jovinianum*, I, 48.

Quodam tempore, cum infinita convicia ex superiori loco Xanthippe uxore ingenrenti restitisset, aqua perfusus immunda nihil amplius respondit, quam capite deteroso, « Sciebam », inquit, « futurum, ut post ista tonitrua imber sequeretur ».

MH, IV, 57

Une foiz, si comme Xansipe estrivast a li de la ou ele estoit en un haut lieu et il estoit en bas, et ele l'arousa au derrenier de yaue orde que ele li geta sus la teste, il ne respondi autre chose fors, quant il out son chief torchié, il dist : « Je savoie bien, dist il, que après ces tonnerres ensivroit pluie ! »

Jeu, XV

Celui Socrates meismes fu une foiz tencié tres laidement de sa femme, et li dit grans injures sanz nombre, et elle estoit en.l. lieu assise plus haut que li, et si comme il s'arresta endroit ycelle, elle l'arousa tout de yaue tres orde, et il ne li respondi nulle chose, fors quant il ot torchié son chief. Il dist : « Je savoie bien que après tel vent et tel tonnoirre nous vendroit yaue ».

Dans ces extraits, on constate que JdV explicite certains détails de la scène aussi bien dans le MH que dans le *Jeu*, ce qui implique une réorganisation de la syntaxe. En latin, la principale est *nihil amplius respondit*. Dans les deux cas, JdV reformule les propositions qui précèdent pour mettre en évidence l'enchaînement des actions (une dispute éclate, Xanthippe se trouve au-dessus de Socrate, elle lui jette le contenu du pot de chambre sur la tête, le philosophe rétorque patiemment). Dans le MH, JdV formule une proposition causale (*Si comme Xansipe estrivast*). Cette proposition dépend de la principale *ele l'arousa de yaue orde*, qui reflète la locution participiale *aqua perfusus immunda*. Ainsi, JdV attribue à Xantippe deux actions consécutives ('Comme Xanthippe s'opposa à Socrate, elle l'arrosa') alors que

cet enchaînement n'est qu'implicite en latin. Dans le *Jeu*, JdV a suivi le même principe, mais il se montre davantage prolixe en multipliant les propositions coordonnées. Il ajoute aussi quelques nuances qui ne figurent pas dans le texte latin, telles que *et li dist grans injures sanz nombre, et si comme il s'arresta en droit ycelle*. Dans ce cas, JdV avait bien interprété et traduit le texte sans calque syntaxique dès le MH. Il a poursuivi cette démarche dans le *Jeu*, en amplifiant son discours.

Globalement, si JdV maîtrise mieux sa source par rapport à l'époque où il a traduit le MH, il commet encore des erreurs de lecture dans le *Jeu*. Nous en rapportons un exemple où il est question de Denys, le tyran de Sicile. Celui-ci est tellement suspicieux qu'il finit par interdire à ses filles (qui lui font office de barbier) de manier un rasoir, et exige qu'elles lui coupent la barbe en la brûlant à l'aide de noix bouillantes (Val. Max., IX, 13, ext. 4).

Et etiam tonsorum metu filias suas tondere docuit. Quibus adultis non ausus est ferrum committere sed instituit, ut candentium glandium et nucum putaminibus barbam sibi et capillum adurerent.

MH, IV, 73

Et pour la paour que il avoit des barbiers qui le tondoient il enseigna ses filles a li tondre. Et iceles filles parcreues, encore se doutoit il tant que il ne leurosoit baillier nul instrument de fer, mes establi que il li brullassent ses cheveulz et sa barbe avecques un glaon ardent.

Jeu, X

Et pour la paour des barbiers, il fist aprendre ses filles a tondre et a pignier. Et quant elles furent grans, il ne les laissa pas user de ferrement, mais tenoit en sa main l. glaive tout ardent quant il li tondoient sa barbe ou ses cheveux et les en menaçoit.

Dans le *Jeu*, les noix disparaissent, car JdV a commis une erreur de lecture portant sur les mots *candentium glandium*, qu'il a interprétés comme *candetium gladium*. À la suite de cette mauvaise lecture, le traducteur a complètement changé la fin de la phrase pour conserver la cohérence du récit alors qu'il l'avait correctement traduit dans le MH. Au lieu de se corriger, il fait la démarche de changer la suite du texte, vraisemblablement *ex ingenio*. Ce phénomène arrive à quelques reprises dans le *Jeu*, nous en avons fourni un exemple au point 3.1 pour montrer comment JdV a glosé un point problématique de sa traduction. Il faudrait en conclure que JdV ose prendre des libertés parfois très importantes vis-à-vis de la source du *Jeu*, alors qu'en traduisant le MH il faisait preuve d'une attitude beaucoup plus prudente.¹⁴ Cependant, seule une étude plus approfondie de la tradition manuscrite du *Libellus* pourrait nous apporter plus de précisions sur la part de responsabilité du traducteur.

¹⁴ Cette observation vaut aussi pour la macrostructure du texte, JdV a ajouté pas moins d'une dizaine de passages d'une taille relativement importante par rapport au *Libellus* de Jacques de Cessoles.

3.3 Style et registre

Pendant longtemps, les aptitudes de JdV en tant que traducteur ont été sous-estimées. En effet, Christine Knowles, et Carol Fuller, première éditrice du *Jeu*, étaient d'accord pour considérer JdV comme : « un écrivain de troisième ordre, tout au plus » (Knowles 1954, 377). Cette question ne se pose plus aujourd'hui grâce au tournant qu'a pris le champ des études sur JdV au début des années 2000. Dans un article au titre évocateur (« Jean de Vignay, traducteur et écrivain à part entière ? »), David Trotter adopte un point de vue nuancé et émet un jugement beaucoup plus positif que ses prédécesseurs sur une traduction stylistiquement très proche du *Jeu*, la *Chronique de Primat* :

C'est une traduction qui est assez bien faite : un peu lourde de rhétorique latine, peut-être, mais non sans une certaine éloquence, sinon élégance. La traduction est tout à fait lisible, et n'est pas dépourvue de talent littéraire : elle réussit assez souvent à réunit la rhétorique latine et la syntaxe française. (Trotter 2000, 214)

Concernant le *Jeu*, des indices externes confirment que cette œuvre a fait l'objet d'appréciations élogieuses. Par exemple, un compilateur du XV^e siècle qui a mélangé la traduction de JdV et celle de Jean Ferron (le deuxième traducteur français connu du *Libellus*) nous livre ce témoignage : [la traduction de JdV] *semble plus clere en langaige, et aussi elle contient aucunes histoires belles et notables, combien qu'elles ne soient pas en latin.*¹⁵ Un autre indice se présente dans le manuscrit C (Paris, BNF, fr. 25379) du *Jeu* sous la forme d'un commentaire marginal : *haec non solum fortis sed etiam urbana loquendi libertas*. Ce jugement, soulignant que JdV a su traduire une réplique audacieuse d'une façon « urbaine », c'est-à-dire élégante et adéquate, porte justement sur un passage que l'on retrouve dans le MH. Cela nous donne l'opportunité d'aborder la question de son style dans une perspective évolutionniste. En cet endroit, Jacques de Cessoles a quelque peu modifié le texte du SH : il importe donc d'avoir les deux versions sous les yeux pour distinguer les éléments qui sont propres à l'évolution du style du traducteur et ceux qui dépendent de sa source latine. Le contexte est le suivant : *Lysimaque fait crucifier Théodorus Cyrenaeus, qui proclame qu'il lui importe peu de mourir ainsi et souhaite que ce châtement se retourne contre Lysimaque et sa cour* (Val. Max., VI, 2, ext. 3).

¹⁵ Passage du manuscrit fr. 1170, f. 1r transcrit et cité par Rychner (1955, 489).

SH, VI, 14

*Hoc sit purpuratis tuis. Mei siquidem
nichil humi interest an in sublimi
putrefiam.*

Libellus

*Tuis consiliariis purpuratis sit haec
poena, quam timent; mea siquidem
nichil interest, utrum humi an sublimi
putrescam.*

Ci-dessous, les passages traduits par JdV :

MH, VI, 14

« Ce soit chose espoentable a touz tes
vestus de pourpre, en cele croiz n'en
apartient il riens. Il appartient que je
porrisse ou en terre ou en haut ».

Jeu, II

« Ceste paine ou semblable soit a tes
faux conseilliers qui sont avec toy
ennobliz de tes pourpres, quar il ne
m'en chaut se je pourris ou en haut ou
en bas [...] »

Analysons d'abord la traduction de l'extrait du MH, qui est fautive. L'erreur se situe surtout au niveau de l'interprétation du verbe *interesse* (*interest*), traduit par *il appartient* alors que ce verbe latin exprime l'intérêt ('il importe'). Cavagna (édition à paraître, 153) détermine que cette erreur peut s'expliquer par le fait que l'abréviation *-er-* dans le mot *interest* était peu lisible ou absente, ce qui a conduit JdV à lire *inest* et traduire *il appartient*. Quant à la traduction du *Jeu*, elle est non seulement correcte, mais se distingue aussi par un processus d'amplification dans la séquence *ceste paine ou semblable soit a tes faux conseilliers qui sont avec toy ennobliz de tes pourpres*. Certes, Jacques de Cessoles avait déjà amplifié le passage latin en question, mais l'art de JdV s'est surtout déployé dans la traduction du mot *purpuratis*, qui apparaît dans les deux textes. Dans le MH, JdV s'est borné à traduire littéralement *tuis purpuratis* par le syntagme *a touz tes vestus de pourpre*. Dans le *Jeu*, il a astucieusement usé de la périphrase *avec toy ennobliz de tes pourpres*. Ce faisant, il accède à un registre de langue plus élevé que s'il avait traduit le passage littéralement, ce que l'on peut aisément restituer : **Ceste paine ou semblable soit a tes faux conseilliers vestus de pourpre*. Dans ce cas, le propos aurait été banalisé et la nuance apportée par *vestus de pourpre* aurait été anecdotique et superflue. Néanmoins, avec sa périphrase, JdV focalise le sens de la phrase sur le mot *pourpre*, et pas tant sur le mot *conseilliers*. De cette façon, il explicite la connotation de noblesse que revêt la pourpre dans la Rome impériale, tout en signifiant que la menace qu'il rapporte ne s'adresse pas à des conseillers quelconques, mais à tous ceux qui ont été ennoblis par Lysimaque lui-même. La nuance dont fait preuve JdV dans le *Jeu* est ainsi poussée à son paroxysme puisque, contrairement à la formulation latine *tuis purpuratis*, JdV laisse entendre que seul un empereur est vêtu de pourpre et que ses conseillers ne font que jouir de sa faveur. Enfin, la traduction du *Jeu* se distingue par la répétition

de trois marqueurs de la deuxième personne (*tes faux conseillers qui sont avec toy enboliz de tes pourpres*) qui viennent appuyer la menace de Théodorus portée à l'encontre de Lysimaque. Ce détail qui n'a pas de correspondant dans le texte latin suggère que JdV s'approprie la rhétorique oratoire.

Nous venons de voir qu'on ne peut nier le succès et la faveur qu'a connus la traduction du *Jeu* jusqu'au XV^e siècle au moins. Néanmoins, notre analyse comparative permet également de mettre en évidence qu'il existe une différence de style entre les œuvres de JdV. Cela peut être imputable à l'aisance qu'a acquise le traducteur, mais il ne faut pas non plus négliger la nature des œuvres qu'il traduit. Certes, le *Libellus* et le MH partagent de nombreux extraits en commun, mais leurs objectifs communicatifs sont différents. JdV a pu traduire différemment ces deux œuvres en prenant en compte leur destinataire, leur contenu, mais aussi leur taille. D'un côté, le MH est une énorme somme historique à caractère encyclopédique qui ne se prête pas à des développements stylistiques. De l'autre, le *Jeu* se distingue par son caractère moralisant, sa taille relativement modeste et son rôle de 'miroir au prince'. Nous allons voir comment ces éléments peuvent avoir une incidence dans les deux traductions.

Prenons l'exemple d'une anecdote qui présente Pisistrate comme un duc athénien. Celui-ci a une fille courtisée par un jeune homme qui tente de l'embrasser en secret. L'épouse de Pisistrate surprend la scène, elle avertit son mari et demande de punir le jeune homme. Voici la réponse du duc (Val. Max. V, 1, ext. 2).

Dux Pisistratus respondit : « Si eos, qui nos amant, interficiemus, quid iis faciemus, quibus odio sumus ? »

MH, IV, 18

Il respondi : « Se nous tuons ceulz qui nous aiment, que ferons nous a ceulz qui nous heent ? »

Jeu, IV

Et le duc respondi : « Dame, se nous occions ainsi ceulz qui nous aiment, comment et de quel mort ferons nous mourir ceulz qui nous heent ? »

On constate que la phrase est correctement traduite dans les deux œuvres avec une certaine régularité et de façon assez proche. Le tour idiomatique *quibus odio sumus* est rendu par *ceulz qui nous haient* dans l'une et l'autre œuvre. Par contre, la différence se situe au niveau du registre : l'extrait du *Jeu* est plus proche de l'emphase du langage de la cour. Ainsi, le traducteur a non seulement conservé le mot *dux*, mais il insère également le mot *dame*. Cette distribution a pour effet de mettre en évidence le contexte de cour dans lequel s'inscrit l'épisode. Dans le MH, JdV a accordé moins d'importance à cette dimension : il s'est essentiellement focalisé sur les faits, et la nuance du sujet *dux* est neutralisée par le pronom personnel *il*. Enfin, l'emphase du *Jeu*

est produite par le redoublement *comment et de quel mort ferons nous mourir*, un tour redondant face au simple *que ferons nous* du MH. On voit ici que le *Jeu* est inscrit dans une démarche d'amplification tandis que JdV n'a pas modifié le niveau de langue de la source latine du MH. Cette différence est sans doute à rattacher au caractère didactique du *Jeu* : les anecdotes qui y sont présentées doivent se distinguer aussi bien au niveau du fond qu'au niveau de la forme pour faire ressortir leur rôle moralisant, tout en s'intégrant au milieu culturel de la cour.¹⁶

L'extrait suivant confirme cette tendance, et permet aussi d'apprécier l'amélioration de JdV dans la compréhension et dans le traitement de sa source. Il s'agit cette fois d'un épisode traitant du roi Pyrrhus. Celui-ci a pris connaissance du fait que les citoyens de Tarente disent beaucoup de mal de lui lors de leurs banquets, il les convoque donc et leur demande ce qu'il en est. Voici ce que l'un d'entre eux répond (Val. Max., V, 1, ext. 3).

Tunc unus ex eis respondit : « Nisi », inquit, « nobis vinum defecisset, haec, quae tibi relata sunt, prae iis, quae de te locuturi eramus, ludus fuissent et iocus ». Tam urbana crapulae excusatio, tam simplex veritatis confessio regis iram vertit in risum. Et ideo hac clementia et moderatione assecutus est, ut et sobrii Tarentini regi gratias agerent et ebrii bona portarentur.

MH, III, 67

Et dont dist li uns d'eulz : « Se le vin ne faillist devant nous, les choses qui te sont raportees ne fussent que giex et bordes avers de celes que nous deissons de toi ! » Ce fu courtoise excusacion de glotonnie, et tant simplement li confessa la verité que il converti l'ire du roy en rire. Et pour ce il devint si debonnaire et si atrempé que les sobres gens des Tarentaiens li rendoient graces et les yvres bevoient bien.

Jeu, IV

Et l'un de ceus li dist : « Sire, se je di verité, vous devez savoir que se vin ne nous fust failli, toutes les paroles qui vous sont racontees ne fussent que loenges au regart de celles que nous avons encore a dire de vous ». Dont ce fu grant merveille que l'excusacion de si grant glotonnie et la simple confession de verité apaisierent si l'ire du roy que il commença a rire. Et par ceste debonnaireté et ceste atrempance fu il acoustumé en la terre de Tharantaigne que, quant les gens estoient geuns et sobres, il rendoient graces a leur seigneur, et quant il estoient yvres, tout ce qu'il disoient estoit exposé en bien.

Dans le *Jeu*, le langage est une fois encore caractérisé par l'emphase de la prise de parole devant le seigneur grâce à l'ajout de la formule : « Sire, se je di verité ». Mis à part ce détail, la comparaison des extraits montre que JdV semblait mieux décoder le latin lorsqu'il a tra-

¹⁶ La question de la multiplication des doublets synonymiques dans le *Jeu*, non traitée ici, s'inscrit également dans cette dynamique. Nous renvoyons vers Buridant 1980, 7-52.

duit le *Jeu*. En premier lieu, observons un élément de la fin de chacun des extraits, qui pourrait être imputable à un problème textuel, mais aussi à une erreur de lecture de JdV portant sur le verbe *portarentur*. Le traducteur a en effet pu lire *potarentur* puisqu'il écrit *bevoient bien* dans le MH et interprète correctement le passage dans le *Jeu*. Une autre erreur, certainement attribuable à JdV, concerne l'interprétation du participe futur *locuturi*. La périphrase *locuturi eramus* est simplement réduite au verbe *deissons* dans le MH alors que la nuance du tour est mieux rendue dans le *Jeu* : *celles que nous avons encore a dire*. Cette différence indique qu'au fil de son activité, JdV s'est familiarisé avec des tournures latines plus inhabituelles et devient plus à même de comprendre et de rendre leur nuance sémantique.

3.4 Lexique

Au niveau lexical, on notera que JdV utilise des mots rares aussi bien dans le MH que dans le *Jeu*. Nous avons vu par exemple au début de l'article que le mot *oiseuses*, figurant dans le prologue du MH, constitue un indice externe indiquant que le copiste du manuscrit A du *Jeu* gomme certains archaïsmes. L'étude du lexique de JdV a déjà fait l'objet de deux articles (Gerner 2000, 253-65 ; Buridant 2003b, 303-21). Ils ont permis de repérer la récurrence de certains termes et de dresser un premier état du lexique usuel de JdV. Faute d'édition, le *Jeu* et le MH ont été peu exploités. Désormais, leur comparaison nous permet d'analyser quelques évolutions qui montrent comment JdV a peu à peu intégré certains mots dans son lexique. Par exemple, on retrouve dans le *Jeu* un mot dont la première occurrence en français se trouve dans le MH : il s'agit du mot *achademie*, que l'on rencontre dans une anecdote où il est question du lieu où s'est installé Platon (Jérôme, *Adversus Iovinianum*, II, 9).

Platonem philosophum ditissimum legimus patriam et patrimonium reliquisse et academiam elegisse, villam ab urbe procul non solum desertam sed et pestilentem, ut cura et assiduitate morborum libidinis impetus frangeret.

MH, IV, 74

Si comme Platon estoit riche et Dyogenes defoulast ses lis de mariage a ses piez emboéz, a fin que il peust donner entente a philosophie, il eslut a soi Achademie, la ville loing de la cité ou il estoit, non pas tant seulement deserte, mes plaine de 5 pestilence pour ce que par cure et par continuance de max il fust mis en paine et luxure fust froissiee en lui.

Jeu, XI

Et si lisons aussi que Platon philosophe tres riche avoit laissiee sa terre et son paÿs, et avoit esleu sa maison en Achademie, une ville qui n'estoit pas tant seulement deserte, mais estoit plaine de pestilence, si que par la cure et la continnace des maux qu'il pooit ileques souffrir, il peust eschiver les chaleurs de luxure.

Achademie est une francisation du mot latin *Academia* qui connaît ici sa première attestation. JdV utilise en effet à plusieurs reprises ce néologisme dans le quatrième livre (IV, 60, 66, 74). Dans son édition, Cavagna (2017, 702) souligne que les dictionnaires n'attestent le mot académie, au sens de l'endroit où se tenait l'école de Platon, qu'à partir du XVII^e siècle (cf. GDF, VIII, 19c, s.v. « academie » ; TLFi, s.v. « académie » ; FEW, XXIV, 64b, s.v. « academia »). Depuis lors, il a rédigé l'article « académie » pour le DMF. JdV a donc francisé ce mot de façon très précoce. La première fois que JdV a rencontré ce mot, il l'a mal interprété et en a fait un nom de personne (MH, IV, 26). Si, par la suite, il le francise en conservant son sens de lieu-dit, c'est sans doute grâce à une glose vraisemblablement présente en marge du manuscrit latin qu'il a utilisé (voir Cavagna 2017, 53). Ainsi, nous constatons que JdV intègre assez rapidement dans son vocabulaire des mots d'abord inconnus qu'il traduit mal et qu'il parvient ensuite à mieux interpréter non seulement dans la même œuvre, mais aussi dans des œuvres ultérieures. Malgré l'écart chronologique, JdV semble aisément parvenir à mobiliser des mots peu courants qu'il a appris à maîtriser lors de sa traduction du MH.

Le lexique permet également de mesurer une progression entre les deux traductions. L'exemple suivant ne porte pas sur un passage commun, mais sur la traduction du mot *pirata*, qui apparaît aussi bien dans le *Libellus* que dans le *SH*.

MH, VII, 12

aussi comme se tu as juré a ceulz qui praient, c'est a dire ro bent la proie et ardent.

Jeu, IV

Il estoit un homme qui estoit nommez Dyomedes qui couroit par la mer en une galee et prenoit et desroboit les gens, et quant il ot esté lonc temps robeour en mer et robé les gens qui la passoient.

Le terme *pirata* est traduit par *robeour de mer* dans le *Jeu* alors qu'il était paraphrasé par *ceulz qui praient, c'est a dire robent la proie et ardent* dans le MH (avant d'être modifié en *larron de mer* par le réviseur anonyme). De toute évidence, JdV ignorait le mot français *pirate*, attesté à partir du XIII^e siècle, bien que rare (GDF, X, 344a, s.v. « pirate » ; FEW, VIII, 572a, s.v. « pirata »). Comme le souligne Cavagna (édition à paraître, 364), l'introduction du verbe *ardent* est assez surprenante. Elle pourrait s'expliquer par le fait que JdV ait associé le mot *piratis* au mot grec πυρός (feu), ce qui l'amène à traduire par une périphrase désignant des pillards qui détruisent par le feu. On note à cet égard l'absence de la dimension marine, pourtant constitutive de ce qui définit un pirate. Dans le *Jeu*, on ne retrouve pas le lien pseudo étymologique entre les mots *pirata* et πυρός et JdV traduit directement par *robeour en mer*. Cette fois, JdV a donc directement compris le mot et il n'a pas tenté de le paraphraser en recourant à l'étymologie.

4 Conclusion

Jusqu'ici relativement peu exploité dans l'étude du corpus de JdV, le *Jeu* offre un champ d'analyse particulièrement propice en raison des nombreux extraits qu'il partage avec le MH. Le synoptique des extraits communs aux deux œuvres et de leur source latine nous a en quelque sorte permis de plonger dans le laboratoire du traducteur. Cette entreprise a été rendue possible grâce aux nouvelles éditions critiques du MH et du *Jeu*, dont nous avons brièvement exposé les enjeux. Dans l'espace de dix ans environ, le traducteur a indéniablement amélioré sa maîtrise de la grammaire latine : il ne commet plus d'erreurs pour traduire les verbes déponents et parvient à traduire des formes plus rares telles que les participes futurs. Les lectures myopes et les problèmes de segmentation du texte ne sont plus que des phénomènes marginaux dans le *Jeu*. Les imperfections résiduelles trahissent davantage l'inattention ou la hâte du traducteur plutôt que son manque de compétence. Au niveau du lexique, JdV s'appuie sur son bagage et n'hésite pas à remployer des mots qu'il a lui-même introduits en français, comme *achademie*. À l'inverse, il continue parfois à commettre des erreurs identiques, comme l'interprétation du mot *cynicus* comme un nom propre.

Parallèlement à ces améliorations factuelles, il apparaît très clairement que JdV a adopté une posture d'écriture différente entre sa traduction du MH et du *Jeu*, ce qui tient à la taille et à la nature de sa source latine. En plus de se détacher du calque syntaxique, il prend beaucoup plus de libertés dans son expression, avec une tendance générale qui tire vers l'amplification. Cela peut naturellement s'expliquer par l'aisance qu'il a acquise au cours de sa carrière : JdV ose

intervenir sur son texte en cas de besoin et il a appris à jouer non seulement de l'équivalence formelle, mais aussi de l'équivalence fonctionnelle. Fort de plusieurs années de pratique, il a été capable de s'adapter au genre de la moralisation en présence d'un texte qui se prête particulièrement bien à l'emphase et à l'élégance de la langue de la cour. Il s'agit presque même d'un objectif pédagogique : le noble lecteur ou auditeur sera plus enclin à adhérer aux leçons morales du *Jeu* si celles-ci lui sont proposées dans un style plaisant et adéquat.

Nous avons aussi souligné que JdV, en plus d'améliorer ses compétences, a su faire preuve de souplesse dans le maniement de différents styles et registres de la langue française en s'adaptant à des objectifs communicationnels différents. Enfin, au-delà de sa maîtrise du latin, JdV s'est toujours démarqué par un lexique particulier, fait de normandismes, d'archaïsmes et de néologismes : à ce sujet, il semble être resté fidèle à lui-même, peut-être toujours un peu pressé, voire négligent ou distrait à certains endroits.

En 2006, Cinzia Pignatelli et Dominique Gerner évoquaient l'utilité d'une étude qui « permettrait d'infirmer ou de confirmer l'existence d'une évolution dans sa technique et de mesurer, le cas échéant, la direction et l'ampleur de celle-ci » (2006, 131). En tirant parti des récentes éditions critiques, nous avons en quelque sorte accueilli l'invitation des deux chercheurs. Même si la masse textuelle que représentent les traductions de Jean de Vignay est loin d'avoir été approuvée, nous pensons avoir montré, à partir de données objectives, que l'évolution du traducteur est un phénomène réel et quantifiable.

Abréviations et sigles

DMF = *Dictionnaire du Moyen Français* [version 2020]. ATILF - CNRS & Université de Lorraine. <http://www.atilf.fr/dmf>.

FEW = von Wartburg, W. (1928). *Französisches etymologisches Wörterbuch*. Bonn : Klopp. <https://lecteur-few.atilf.fr/index.php/page/view>.

GDF = Godefroy, F. (1881). *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX^e au XV^e siècle*. Paris : Vieweg. <http://micmap.org/dicfro/search/dictionnaire-godefroy>.

JdV = Jean de Vignay.

Jeu = *Jeu des échecs moralisé*.

MH = *Miroir Historial*.

SH = *Speculum historiale*.

TLFi = *Trésor de la langue Française informatisé*. ATILF - CNRS & Université de Lorraine. <http://atilf.atilf.fr>.

Bibliographie

- Bragantini-Maillard, N. ; Cavagna, M. (2013). « La langue de Jean de Vignay dans le *Miroir historial* : perspectives philologiques ». *Revue de linguistique romane*, 77, 203-35.
- Buridant, C. (1980). « Les binômes synonymiques, esquisse d'une histoire des couples de synonymes du Moyen Âge au XVIIe siècle ». Buridant, C. ; Cahen, D. ; Beaujot, J.-P (éds), *Synonymies*. Lille : Presses universitaires de Lille, 7-52.
- Buridant, C. (1997). « La traduction du latin au français dans les encyclopédies médiévales à partir de l'exemple de la traduction des *Otia imperialia* de Gervais de Tilbury par Jean de Vignay et Jean d'Antioche ». Beer, J. (ed.), *Translation Theory and Practice in the Middle Ages*. Kalamazoo : Western Michigan University, 135-59.
- Buridant, C. (2003a). « Le rôle des traductions médiévales dans l'évolution de la langue française et la constitution de sa grammaire ». *Médiévales*, 45, 67-84. <https://doi.org/10.4000/medievales.637>.
- Buridant, C. (2003b). « Vers un lexique de Jean de Vignay traducteur : contribution à l'essor de la traduction au XIV^e siècle ». Goyens, M. ; Verbeke, W. (eds), *The Dawn of the Written Vernacular in Western Europe*. Leuven : Leuven University Press, 303-21.
- Cavagna, M. (2011). « Le miroir du texte latin : Jean de Vignay et la traduction-calque comme principe stylistique ». Bellon-Méguelle, H. et al. (éds), *La moisson des lettres. L'invention littéraire autour de 1300*. Turnhout : Brepols, 181-94. <https://doi.org/10.1484/m.tcc-eb.1.100081>.
- Cavagna, M. (2014). « Jean de Vignay : actualités et perspectives ». *Cahiers de Recherches Médiévales et humanistes*, 27, 141-9. <https://doi.org/10.4000/crm.13442>.
- Cavagna, M. (éd.) (2017). *Le miroir historial par Jean de Vignay (livres I-IV)*. Édition critique. Paris : Société des anciens textes français.
- Cavagna, M. (éd.) (sous presse). *Le miroir historial par Jean de Vignay (livres V-VIII)*. Édition critique. Paris : Société des anciens textes français.
- Cavagna, M. s.v. « Académie ». *Dictionnaire du Moyen Français*, version 2020. ATILF – CNRS ; Université de Lorraine. <http://www.atilf.fr/dmf>.
- Collet, A. (1999). *Le jeu des échecs moralisé*. Traduction de Jean Ferron (1347). Paris : Champion.
- Evdokimova, L. (2009). « Jean de Vignay et Jean Lemoine ». *Romania*, 127, 231-6. <https://doi.org/10.3406/roma.2009.7248>.
- Evdokimova, L. (2013). « Deux types de traduction au milieu du XIV^e siècle : Jean de Vignay et Jean Ferron, traducteurs du *Libellus de ludo scachorum* de Jacques de Cessoles ». Santini, M. ; Petrina, A. (éds), *In Principio fuit Interpres*. Turnhout : Brepols, 49-61. <https://doi.org/10.1484/m.tmt.1.101421>.
- Delsaux, O. ; Van Hemelryck, T. (2012). « Réflexions sur le choix du manuscrit de base aujourd'hui ou La précaution inutile ? ». *Perspectives médiévales*, 34. <https://doi.org/10.4000/peme.334>.
- Fuller, C.S. (ed.) (1974). *A Critical Edition of "Le Jeu des Eschés, Moralisé" Translated by Jehan de Vignay* [PhD Dissertation]. Washington : Catholic University of America.
- Gaffiot, F. ; Flobert, P. (2000). *Le grand Gaffiot : dictionnaire latin-français*. Nouvelle édition revue et augmentée. Paris : Hachette.

- Gerner, D. (1998). « La traduction des *Otia imperialia* de Gervais de Tilbury par Jean de Vignay dans le manuscrit Rothschild n° 3805 de la Bibliothèque nationale de Paris : édition et étude ». *Perspectives médiévales*, 24, 72-7.
- Gerner, D. (2000). « Analyse de quelques glossaires d'éditions de Jean de Vignay ». Buridant, C. (éd.), *Le Moyen Français. Le traitement du texte = Actes du IXe Colloque international sur le moyen français* (Strasbourg, 29-31 mai 1997). Strasbourg : Presses universitaires de Strasbourg, 253-65.
- Gerner, D. ; Pignatelli, C. (éds) (2006). *Les traductions françaises des "Otia Imperialia" de Gervais de Tilbury par Jean d'Antioche et Jean de Vignay*. Édition critique. Genève : Droz.
- Ghislain, A. (éd.) (sous presse). *Le Jeu des échecs moralisé de Jean de Vignay*. Édition critique. Louvain-la-Neuve : Presses Universitaires de Louvain.
- Glessen, M. ; Trotter, D.A. (éds) (2016). *La régionalité lexicale du français au Moyen Âge = Volume thématique issu du colloque de Zurich (7-8 sept. 2015)*. Strasbourg : ELIPHI.
- Gosman, M. (1986). « The Life of Alexander the Great in Jean de Vignay' *Miroir historial* : The Problem of textual 'Equivalence' ». Aerts, W.J. ; Smits, E.R. ; Voorbij, J.B. (eds), *Vincent de Beauvais and Alexander the Great, Studies on the Speculum Maius and its Translations into Medieval Vernaculars*. Groningen : Forsten, 85-99.
- Migne, J.-P. (éd.) (1883). *Jérôme : Adversus Iovinianum*. Patrologie latine, vol. 23, col. 211-337.
- Köpke, E. (éd.) (1879). *Jacobus de Cessolis : Liber de moribus hominum et officiis nobilium*. Édition critique. Brandenburg : Matthes.
- Knowles, C. (1954). « Jean de Vignay. Un traducteur du XIV^e siècle ». *Romania*, 75, 353-83. <https://doi.org/10.3406/roma.1954.3419>.
- Löfstedt, L. (1998). « Étude syntaxique de la traduction française du *Décret* de Gratien ». *Neuphilologische Mitteilungen*, 99, 313-41.
- Marchello-Nizia, C. (1979). *Histoire de la langue française aux XIV^e et XV^e siècles*. Paris : Bordas.
- Mussou, A. (2011). « Jacques de Cessoles, Liber de moribus hominum vel officiis nobilium sive super ludo scacchorum / De ludo scacchorum, entre 1259 et 1273 ». Galderisi, C. (éd.), *Traductions médiévales. Cinq siècles de traductions en français au Moyen Âge (XI^e-XV^e siècles) : étude et répertoire*, t. 1, vol. 2. Turnhout : Brepols, 589-90.
- Pignatelli, C. (2000). « Jean de Vignay et Jean d'Antioche traducteurs des *Otia imperialia* de Gervais de Tilbury : style, syntaxe, vocabulaire ». Buridant, C. (éd.), *Le Moyen Français. Le traitement du texte = Actes du IXe Colloque international sur le moyen français organisé les 29-31 mai 1997 par le Centre de linguistique et philologie romane et l'Institut national de la langue française*. Strasbourg : Presses universitaires de Strasbourg, 223-52.
- Paulmier-Foucart, M. ; Duchenne, M.-C. (2005). *Vincent de Beauvais et le Grand Miroir du monde*. Turnhout : Brepols.
- Rouse, M.A. ; Rouse, R.H. (2000). *Manuscripts and their Makers : Commercial Book Producers in Medieval Paris, 1200-1500*. 2 vols. London : Harvey Miller.
- Rychner, J. (1955). « Les traductions françaises de la *Moralisatio super Ludum Scacchorum* de Jacques de Cessoles. Etude comparée des traductions en tant que telles ». Brunel, C. (éd.), *Recueil de travaux offert à M. Clovis Brunel par ses amis, collègues et élèves*. Paris : Société de l'école des chartes, 480-93.
- Préchac, Fr. (éd.) (1926-27). *Sénèque : De Beneficiis*. Paris : Les Belles Lettres.

- Trotter, D.A. (2000). « Jean de Vignay, traducteur et écrivain à part entière ? ». Buridant, C. (éd.), *Le moyen français. Le traitement du texte (édition, appareil critique, glossaire, traitement électronique)*. Strasbourg : Presses Universitaires, 209-21.
- Combès, R. (éd.) (1995). *Valère Maxime : Facta et dicta memorabilia*. Paris : Les Belles Lettres.